

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

---

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE  
ET FINANCIÈRE - (N° 1011)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par

M. Alauzet, M. Coronado, M. de Rugy et M. Molac

-----

### ARTICLE 3

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

A l'alinéa 2, après la première phrase est insérés une phrase ainsi rédigée :

« La transmission à la commission est automatique et s'applique dans un délai de 7 jours après la détection d'une infraction fiscale dont le montant des droits éludés et pénalités est supérieur à 50 000 euros par le ministre chargé du budget ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement crée une obligation de transmission des informations à la commission des infractions fiscales en cas de détection d'une infraction par le ministre en charge du budget.